



PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION DES JEUNES Section foot à 11 *Le 20 Août 2024*

Président : MAIGRET Patrick

Présents : BACON Xavier, DEALET Dominique, DELEGLISE Roland, FABUREL Benoit,
PELLEGRINELLI Pierre

Objet de la réunion :

Élaboration des calendriers foot à 11 U14, U15, U16, U17 et U18 phase de brassage sur 6 journées.

1^{ère} journée de brassage les 07 et 08 septembre 2024.

L'ensemble des rencontres pour la 1^{ère} journée de brassage U14, U15, U16, U17 et U18 qui aura lieu les 07 et 08 septembre 2024, ainsi que le calendrier général seront mis prochainement sur le site du DOF

Nombre d'équipes engagées par catégorie

U14 : 33 équipes

U15 : 80 équipes

U16 : 28 équipes

U17 : 27 équipes

U18 : 51 équipes

Pour toutes les catégories, les équipes engagées sont réparties en 2 groupes géographiques EST – OUEST (article 4.4 règlement particulier jeunes à 11 du règlement particulier des championnats jeunes).

À l'issue des six journées de brassages « formule échiquier » (U14, U15, U16, U17 et U18) :

- ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque groupe constitueront le championnat groupe D1 en rencontres aller et retour, le 1^{er} du groupe D1 accèdera en Ligue saison 2025-2026.
- ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 16^{ème} place de chaque groupe constitueront la D2.
- ✓ Les équipes classées au-delà de la 16^{ème} place constitueront la D3.

Les matchs de la 1^{ère} journée de brassage de l'ensemble des catégories ont été réalisés par tirage au sort, conformément au règlement en vigueur.

À l'issue de la phase de brassage, les équipes seront réparties dans les divisions, selon l'article (4 du règlement particulier des championnats jeunes équipes à 11 et critères).

Attention en fonction du nombre d'équipes restantes à l'issue de la phase brassage dû à des forfaits généraux ou l'inscription de nouvelles équipes en deuxième phase les différentes catégories d'équipes pourraient avoir soit (D1, D2 et D3) ou seulement (D1 et D2).

- **Transmission des résultats**

Pour une bonne gestion des brassages et de leurs calendriers, il est impératif que les résultats des matchs soient transmis au plus tard **le dimanche minuit**, pour pouvoir établir les rencontres de la journée suivante et les diffuser sur le site et FootClubs pour le mercredi suivant au plus tard.

Toute feuille de match non transmise dans les délais précités (dimanche minuit) pourra entraîner un match perdu par pénalité pour l'équipe responsable de la transmission de ladite feuille de match.

- **Résultat des rencontres des groupes impairs**

L'équipe déclarée « exempt » marquera 3 points avec 0 but marqué et 0 but encaissé.
En cas de forfait d'une équipe, son adversaire marquera 3 points au classement avec 3 buts marqués et 0 but encaissé.

- **Catégories U17 et U18**

Concernant le championnat U17 D1 c'est le champion D1 qui accédera en championnat Ligue U18 R2.

Concernant la catégorie U18 il n'y a plus de montée vers la Ligue en fin de saison.

- **Brassages U16 et U17**

Nous avons établi 2 groupes au lieu d'un seul pour les problèmes éventuels de distance, mais nous tenons à attirer votre attention que les deux groupes des catégories U16 et U17 comportent que 13 et 14 équipes et que si plusieurs équipes font forfait général nous serions obligés de réduire à (5) journées au lieu de (6) journée comme le précise l'article 4 du règlement des championnats jeunes à 11.

- **Critérium U15 à 8**

Cette catégorie est composée de deux groupes de 6 équipes et 1 groupe de 7 équipes qui joueront leurs rencontres en aller simple en première phase.

REMARQUE

Les clubs ont la possibilité de basculer en Foot à 11 en 2^{ème} phase, en cas de hausse de leurs licenciés et vice versa les équipes qui ont joué à 11 en 1^{ère} phase, pourront s'inscrire en Foot à 8 en 2^{ème} phase, en cas de problème d'effectifs.

Possibilité pour un club d'inscrire une équipe en 2^{ème} phase, même si aucune équipe de ce club ne participait à la 1^{ère} phase,

Les ententes sont autorisées mais ne pourront être constituées de plus de trois clubs.

CONTRÔLE DES OBLIGATIONS DES CLUBS

Nous vous rappelons que pour les clubs sujet au statut des jeunes, qu'ils doivent être en

règle dès le début des compétitions à 11 et dès la première phase au niveau de foot à 8 (U11 et U13).

Nous rappelons, également, que le Critérium U15 à 8 compte dans le statut des jeunes depuis cette saison.

ARTICLE 16 du règlement particulier des championnats seniors

1- Nombre d'équipes

Les clubs participant aux championnats de district seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant le championnat avec un nombre d'équipes selon leur niveau de compétition de la manière suivante :

D1 : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter 4 équipes = 2 équipes seniors et **2 équipes de jeunes ou féminines au moins dont au moins une équipe à onze (11).**

D2 : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter **2 équipes de jeunes ou féminines au moins. Tout club de D2 accédant à la D1 sans avoir engagé une deuxième équipe senior à la saison de son accession pour réaliser cette obligation ; à défaut, il sera rétrogradé en D2 la saison suivante.**

D3 : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter **1 équipe de jeunes ou féminines au moins.**

RAPPEL CONCERNANT LES GROUPES D1 À L'ISSUE DU BRASSAGE

Quand il y a deux groupes au niveau du brassage, ce sont les 4 premiers de chaque groupe qui compose la D1 et s'il y a un seul groupe, ce sont les 8 premiers qui composent la D1

RAPPEL DES HORAIRES FOOT À 11 POUR TOUTE LA SAISON

U14 et U15 le dimanche matin à 10h30

U16, U17 et U18 le samedi à 14h30

- Demande de dérogations des rencontres pour l'année

La Commission accorde dérogations aux clubs suivants suite à des occupations de terrains :

U14

FC ANGY : joueront le samedi à 14h30

BEAUVAIS ST JUST : joueront le samedi à 17h00

FC BETHISY : joueront le samedi à 14h30

US BRETEUIL : joueront le samedi à 17h00

FC LIANCOURT/CLERMONT : joueront le samedi à 14h30

ENT. MONTATAIRE/CIRES : joueront le samedi à 15h00

US NOGENT 1 et 2 : joueront le dimanche à 12h30

U15

BEAUVAIS FC : joueront le samedi à 14h30

US CHOISY AU BAC 2 : joueront le dimanche à 10h00

AFC COMPIEGNE : joueront le dimanche à 10h00

US ESTREE ST DENIS : joueront le samedi à 14h30

GRANDVILLIERS AC 1 et 2 : joueront le dimanche à 10h00

AS HENONVILLE : joueront le samedi à 14h30
AMJ LABOISSIERE 2 : joueront le samedi à 14h30
AS MAREUIL SUR OURCQ : joueront le samedi à 14h30
ENT.MONTATAIRE/CIRES : joueront le samedi à 15h00
USFC NANTEUIL : joueront le samedi à 14h30
AS NOAILLES CAUVIGNY : joueront le samedi à 14h30
US NOGENT : joueront le dimanche à 12h30
RC PRECY : joueront le samedi à 14h30
ST RESSONS : joueront le samedi à 15h00
AS VERNEUIL : joueront le samedi à 14h30

U16

CS CHAUMONT : joueront le dimanche à 10h30
US CHOISY AU BAC : joueront le samedi à 18h00
GRANDVILLIERS AC : joueront le samedi à 17h00
FC LIANCOURT/CLERMONT : joueront le samedi à 16h30
US NOGENT 1 et 2 : joueront le samedi à 15h30
NOYON FCJ : joueront le samedi à 18h30

U17

US NOGENT : joueront le samedi à 15h30

U18

US GOUVIEUX 1 et 2 : joueront le samedi à 14h00
GRANDVILLIERS AC : joueront le samedi à 17h00
US NOGENT : joueront le samedi à 15h30
ENT. THIEUX ESC WAVIGNIES : joueront le samedi à 16h00

Prochaine réunion sur convocation

Le Président et secrétaire de séance : MAIGRET Patrick